

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1924)
Heft: 55

Register: Le budget français

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BUDGET FRANÇAIS

Recouvrements opérés pendant les onze premiers mois de 1924 et 1923

	Onze premiers mois de 1924	Onze premiers mois de 1923	Différence en 1924
	Fr.	Fr.	Fr.
Impôts indirects et monopoles.....	18.956.631.500	15.381.115.000	+ 3.575.516.500
Impôts directs.....	4.774.922.200	3.515.285.100	+ 1.259.637.100
TOTAL.....	23.731.553.700	18.896.400.100	+ 4.835.153.600
<i>A déduire :</i>			
Ressources exceptionnelles, recettes d'ordre et produits divers.	618.893.000	677.431.800	— 58.538.800
TOTAL DES ENCAISSEMENTS NORMAUX..	23.112.660.700	18.218.968.300	+ 4.893.692.400
Encaissements de l'Administration des Postes..... (Versés au budget spécial.)	1.330.403.000	1.181.476.000	+ 149.027.000

La Foire des Produits coloniaux et exotiques

Nous avons dit dans notre dernier numéro que l'on peut considérer comme assurée la participation de la France à la première foire internationale de produits coloniaux et exotiques qui se tiendra, à Lausanne, du 27 Juin au 12 Juillet 1925; mais on ne paraît pas encore fixé sur la nature exacte ni sur l'importance de cette participation. La nomination d'un nouvel Ambassadeur de France à Berne a sans doute obligé les divers ministères intéressés à ajourner leur décision. Monsieur Alizé, qui est à la veille de quitter Berne, a dès le début, manifesté un grand intérêt pour cette foire spéciale et s'est activement occupé de faire comprendre aux intérêts coloniaux français combien leur participation à cette manifestation était désirable. Nous ne doutons pas que le nouvel ambassadeur, M. Jean Hennessy, qui est doué d'un sens très avisé des choses commerciales et qui porte aux questions d'expansion économique un intérêt très vif, ne montre autant d'empressement que son prédécesseur à préconiser une importante participation française.

En Belgique, la foire de produits coloniaux suscite un très grand intérêt dans les milieux industriels et ceux du commerce d'exportation. Le gouvernement belge organise un stand spécial où seront exposés les principaux produits du Congo belge.

La Hollande de son côté, prépare une exhibition officielle des produits de ses colonies avec le souci de donner une idée de l'importance du vaste domaine colonial des Pays-Bas.

Les ports d'Anvers et de Rotterdam exposeront des modèles de leurs installations.

Enfin nous croyons savoir que l'Australie, la Nouvelle Zélande et peut-être encore d'autres colonies britanniques ont, en principe, décidé de participer à la foire.

Tout indique que cette utile et ingénieuse manifestation d'un genre nouveau promet d'être extrêmement intéressante. En même temps qu'elle rendra de grands services à toutes les maisons suisses qui importent des produits exotiques elle sera d'un intérêt éducatif considérable pour les nombreux visiteurs, étrangers autant que suisses, qui se presseront à Lausanne, du 27 Juin au 12 Juillet 1925.

Le secrétariat général de notre Chambre de Commerce est en mesure de fournir sur la foire, son organisation, son règlement et sur la disposition de ses stands, des renseignements précis. Ces mêmes renseignements peuvent naturellement être obtenus par retour du courrier en écrivant ou télégraphiant à la Direction de la Foire, 2 rue Pichard à Lausanne (Adresse télégraphique : Foire Lausanne).